



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Hérault

Certifiée Iso 9001 : 2015

Contact presse Caf

Pauline LUKAS
Tél : 04 67 22 99 17
Mobile : 06 22 92 87 90
pauline.lukas@cafherault.cnafmail.fr

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2019-2022 COMMUNE DU CRÈS

EN PRÉSENCE DE :

- **Guy-Charles AGUILAR**, Président du Conseil d'administration de la Caf de l'Hérault

- **Thierry MATHIEU**, Directeur de la Caf de l'Hérault

INFORMATIONS PRATIQUES :



Mardi 4 février - 11h



Mairie du Crès
Place de la Mairie
34920 Le Crès

LE PROJET EN QUELQUES LIGNES ...

La Caf de l'Hérault est partenaire de la commune du Crès depuis de nombreuses années. Le 1^{er} contrat enfance a été signé avec la commune en 1999.

Par cette convention, la Caf et la commune entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention territoriale globale prend en compte les enjeux actuels tels que les évolutions démographiques et socio-économiques du territoire. Elle rassemble les champs d'intervention de la Caf sur le territoire : «petite-enfance» «enfance-jeunesse», «parentalité», «animation de la vie sociale», et «accès aux droits».

De plus, la signature de cette Ctg permet de renforcer le partenariat de proximité avec la commune du Crès. Ceci afin de répondre aux besoins prioritaires des familles.

LA POPULATION ALLOCATAIRE* DU CRÈS

(4485 personnes couvertes)

CRES	MOYENNE DÉPARTEMENTALE
46% des familles allocataires sont des couples avec enfants	29%
61% des familles allocataires sont des actifs occupés	43%
27% des allocataires vivent sous le seuil de bas-revenus	43%

*Données Caf 2018

**Enfants à charge au sens des prestations familiales

LES ACTIONS DEFINIES DANS LA CTG

Suite à un diagnostic de territoire et une analyse des besoins établis, le plan d'actions proposé a été élaboré conjointement avec les services de la Caf et de la ville du Crès. Ainsi **5 thématiques** ont été retenues :

Thématique 1: Petite enfance comportant les actions : « Maintien de l'offre d'accueil individuel et collectif petite enfance » et « Conforter le service rendu par le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s »

Thématique 2 : Enfance jeunesse comprenant les actions : « Pérennisation de l'offre existante pour les 3-11 ans », « Maintien et valorisation des actions envers les adolescents » et « Maintien du Conseil Municipal des jeunes »

Thématique 3 : Parentalité avec les actions de « Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) », « Création d'une action Ludothèque » et « Maintien des autres dispositifs de soutien à la parentalité »

Thématique 4 : Animation de la vie sociale comprenant les actions : « Engager une réflexion sur la création d'une structure d'animation de vie sociale »

Thématique 5 : Accès aux droits sociaux dont la principale action est le « Développement de l'inclusion numérique »



LA CAF ET LA VILLE DU CRÈS, PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

La ville du Crès et la Caf de l'Hérault sont partenaires de longue date. Ce partenariat constructif a permis, au cours des périodes contractuelles, un maillage du territoire avec la création et le développement d'équipements et services pour les 0/17 ans.

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF POUR LA COMMUNE DU CRÈS

La Caf de l'Hérault verse annuellement près de **1 006 812.90€** répartis en prestations de services* et aides financières liées au Contrat Enfance-Jeunesse.

> 7,4 MILLIONS : c'est le montant total des prestations légales versées aux familles cressoises.